

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND GUERET**  
Extrait  
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 08/12/23

**Etaient présents :** M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote :** M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

**Etaient excusés :** Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 37

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 11

**Nombre de membres excusés :** 7

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participants pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 48

**Secrétaire de séance :** Eric BODEAU

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU TERRITOIRE DE GUÉRET 2023/2025

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE AU TITRE DE L'INGENIERIE DU CONTRAT pour 2024

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

Le Contrat de développement et de transitions centré sur une stratégie territoriale partagée entre le territoire et la Région Nouvelle-Aquitaine vient d'être signée en date du 10 novembre 2023 pour la période 2023-2025. Sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Dans le cadre de ce contrat, la Région accompagne le territoire dans le financement d'un poste de chef de projet politiques territoriales à 0.5 etp en charge d'accompagner les porteurs de projet vers les dispositifs les plus adéquats, animer et coordonner le suivi du contrat, être l'interlocuteur local auprès de la Nouvelle-Aquitaine et assurer le partenariat entre les 2 intercommunalités .

La Région Nouvelle Aquitaine est sollicitée pour financer ce poste à hauteur de 50 % plafonné à 12 500 € :

**Chef de projet Politiques territoriales – animation du Contrat :**

Dépenses		Recettes		
Poste de chef de projet territorial – animation du contrat (0,5 ETP)	20 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 0,5 ETP	10 000 €	50%
		Autofinancement agglo et CCPCM : Dont CCPCM : 2 000 € (20%)	10 000 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>		<b>20 000 €</b>	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver la mise en œuvre du contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle Aquitaine aux cotés de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération à solliciter le financement régional, correspondant à l'animation du dit contrat pour l'année 2024,
- d'inscrire au budget le reste à charge d'un montant de 8 000 € correspondant à la répartition 80/20 entre les EPCs de l'autofinancement du territoire de projet
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à cette question.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA

  


Le secrétaire de séance  
Eric BODEAU

